



Hosingen, le 28 juin 2024

Concerne: Réunion du comité du Syndicat pour l'Aménagement et la Gestion du Parc naturel de l'Our du 17 juillet 2024

Transmis aux bourgmestres des communes-membres du Syndicat pour l'Aménagement et la Gestion du Parc Naturel de l'Our, la convocation de la séance du Syndicat pour l'Aménagement et la Gestion du Parc naturel de l'Our du 17 juillet 2024 conformément à l'alinéa 2 de l'article 14 de la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes.

Le Président,



Emile Eicher

La Secrétaire,



Annick Mousel

Les membres du Comité du Parc naturel de l'Our sont priés de bien vouloir assister à une

Réunion du Comité

qui aura lieu le

mercredi, 17 juillet 2024 à 15.00 heures

en la

Maison du Parc, 12, Parc à L-9836 Hosingen (salle de formation au centre écologique)

Ordre du jour :

1. Approbation du rapport du comité du 8 mai 2024 et des délibérations afférentes
2. Présentation de l'état des lieux de la procédure de prolongation
3. Approbation de la convention avec le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité relative aux modalités de financement de la station biologique
4. Approbation de la convention avec le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité relative aux modalités de financement des activités dans le cadre du Règlement grand-ducal du 30 septembre 2019 concernant les aides pour l'amélioration de l'environnement naturel accompagnée par la station biologique
5. Approbation du devis « Achat de voitures de service »
6. Accord de principe commun pour la création d'une structure de gestion, rattachée au « Zweckverband ISKFZ – funktionaler Raum » dans la cadre du programme Interreg Grande Région 2021-2027
7. Présentation du projet commun des Stations Biologiques dans le Fonds pour la protection de l'environnement en vue de la conclusion de contrats de biodiversité
8. Approbation de conventions dans le cadre du projet « Natur genéissen »
9. Approbation d'une convention dans le cadre du projet « Valeurs des parcs »
10. Approbation de conventions dans le cadre du projet « D'Naturparken zu Lëtzebuerg – (een) Insekteräich »
11. Fixation de tarifs
12. Communications du bureau et questions du comité

Hosingen, le 28 juin 2024

Le Président,



La Secrétaire,

